

COMMUNE de BARD

Département de la LOIRE

ARRETE du MAIRE

Restreignant et modifiant la circulation Chemin du bief des Espagnols

Le Maire de la commune de BARD

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

Considérant la demande de l'Association VE VINAU organisant une manifestation, il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique ;

ARRETE :

Article 1. La circulation des véhicules sera interdite Chemin du bief des Espagnols samedi 14 juin 2025 de 14h00 à 19h00 sur une longueur de 50 mètres, de la RD113 au carrefour de la Route du Vieux Vinols.

L'organisateur chargé de fournir, mettre en place et replier la signalisation sera :

Association VE VINAU – Mr PAQUIER tél. 06 80 44 61 75

Article 2. Pendant cette période, la circulation des véhicules sera déviée par la signalisation mise en place par l'association VE VINAU.

Article 3. Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- L'association VE VINAU
- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Loire (BT de Montbrison).

Fait à BARD, le 5 juin 2025

Le Maire : Quentin PÂQUET

